



**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE**

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0  
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132  
Courriel : [municipalite@st-maurice.ca](mailto:municipalite@st-maurice.ca)  
Site internet : [www.st-maurice.ca](http://www.st-maurice.ca)

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE  
M.R.C. DES CHENAUX**

**AVIS PUBLIC**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, madame Andrée Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière, que le conseil municipal, à une session extraordinaire dudit conseil tenue le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020, a adopté le règlement 2020-605 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2021 et les conditions de perceptions.

Ledit règlement est déposé au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Maurice, le 4 janvier 2021.

Andrée Neault, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière